

ARRETE DU MAIRE N°PER-10-2026

Portant sur l'autorisation de travaux pour l'aménagement d'un Etablissement Recevant du Public (ERP)

Le Maire d'Ardentes,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8 et suivant, les articles R-111-19-1 et suivants,

VU l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU l'arrêté préfectoral n°2015103-002 du 13 avril 2015 portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité,

VU la demande d'autorisation n° AT 036 005 26 00001 présentée par DAME AIDAPHI, 8 rue de Vallières - 36120 Ardentes, concernant des travaux d'aménagement intérieur dans les locaux situés au 8 rue de Vallières à Ardentes,

VU le procès-verbal du Service Départemental d'Incendie et du Secours en date du 4 septembre 2026 donnant un avis favorable avec prescriptions pour les travaux susvisés,

VU le rapport de présentation à la commission d'accessibilité aux personnes handicapées de l'arrondissement de Châteauroux en date du 4 septembre 2026 donnant un avis favorable avec prescriptions pour les travaux susvisés,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux n°036 005 26 00001 est accordée sous réserve de respecter les prescriptions de l'article 2.

Article 2 :

Les prescriptions détaillées, dans le procès-verbal du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 4 septembre 2026 annexé au présent arrêté, devront être intégralement respectées.

Les prescriptions détaillées, dans le rapport de présentation à la commission d'accessibilité aux personnes handicapées du 4 septembre 2026 annexé au présent arrêté, devront être intégralement respectées.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant, DAME AIDAPHI, 8 rue de Vallières - 36120 Ardentes.

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,

Fait à Ardentes, le 15 septembre 2026,

Le Maire,
Pascale GRENOUILLOUX

